



Li Cigaloun

17, avenue Berthelot / 30 800 SAINT GILLES

Tél : 04 66 87 32 71 / Fax : 04 66 23 99 57

@ : licigaloun@orange.fr



RENTREE 2017

Madame, Monsieur,

Les vacances battent leur plein et je vous souhaite de profiter pleinement de ce temps de détente et de loisirs. Je me permets toutefois de troubler cette douce quiétude pour vous donner quelques informations concernant la rentrée prochaine.

Rentrée : Elle aura lieu le lundi 4 septembre pour tous.

Attention : Accueil des CP au CM2 à 8 h 30

Accueil des maternelles de 8 h 30 à 9 h 30

Pour les petites sections, nous vous conseillons de garder à la maison votre enfant pour la cantine et la sieste, au moins les 10 à 15 premiers jours.

Frais liés à la scolarisation de votre enfant : Nous vous rappelons que le paiement s'effectuera par prélèvements sur 10 mois, d'octobre à juillet. Vous nous avez à cet effet remis une autorisation complétée et signée à laquelle vous avez joint un RIB. Si ce n'est pas le cas, vous devrez vous acquitter **de la totalité des frais avant le 30 septembre**. Les "retardataires" peuvent se rattraper en nous transmettant les documents en question d'ici le **vendredi 8 septembre dernier délai**.

Cantine : Vous allez recevoir un mail intitulé : « **Li Cigaloun / Objet : identifiant de connexion périscolaire cantine** » qui vous donnera votre login pour vous permettre d'inscrire votre enfant à la cantine pour le mois de septembre.

Les réservations se font à partir du 20 du mois précédent sur « logicielcantine.fr » et ne sont possibles **qu'après que vous ayez préalablement crédité votre compte** de la somme correspondante.

Il vous est possible de réserver jusqu'à J-1.

Aucune réservation ne sera plus possible le matin même pour le repas de midi.

Si vous changez d'adresse courriel, merci de nous en informer par mail à licigaloun@orange.fr.

Etude : Elle débutera le jour de la rentrée.

Tickets vendus au bureau le premier lundi de chaque mois. L'enfant donne son ticket à 16 h 45 quand l'étude commence.

Prix du ticket étude : 1,80 €.

Assurance scolaire et extrascolaire (Mutuelle St Christophe) : Elle est obligatoire et sera à régler avec les frais de scolarité (10,00 € / enfant pour l'année).

Permanence : Si vous souhaitez rencontrer le Chef d'Etablissement pour compléter un dossier ou autre, une permanence aura lieu le : **jeudi 31 août de 9 h 00 à 11 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.**

Portes ouvertes pour les nouveaux élèves et parents : **Samedi 2 septembre à 9 h 00.**

Fournitures : une liste de fournitures est jointe à cet envoi ; elle vous permettra de préparer la rentrée dans le calme, ainsi qu'à votre enfant de démarrer dès le 1^{er} jour de classe avec TOUT son matériel.

Impayés : les familles n'ayant pas soldé les frais de l'année précédente sont invitées à le faire **obligatoirement** par courrier avant la rentrée scolaire, condition pour le maintien de votre enfant dans l'école.

Je vous souhaite une bonne fin d'été et je vous dis à bientôt pour une nouvelle année scolaire pleine de sérénité et d'espérance.

C. CHAUVET

Chef d'Etablissement